

## Contribution aux Etats généraux du travail social :

Les Etats généraux du travail social ont été décidés par le Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (janvier 2013) faisant suite à la Conférence qui s'était déroulée à Paris sur le sujet en décembre 2012.

Depuis janvier 2013, certaines décisions suscitent quelques craintes quant aux suites qui pourraient être accordées à ces travaux qui ont mobilisé des professionnels sur tout le pays (davantage de cadres et de formateurs que de professionnels de terrain). Dans le cadre du plan d'économies annoncé le 16 avril par le premier ministre, l'augmentation, légère du RSA, a été repoussée, pour finalement être, heureusement, maintenue. Par ailleurs, l'annonce de la suppression des départements, alors qu'ils sont au cœur des missions sociales dans le pays, et qu'ils avaient été reconnus comme l'échelon public pertinent pour organiser la solidarité, a de quoi perturber grandement la réflexion sur l'évolution souhaitable du travail social.

Il n'empêche : pour avoir participé à ces Etats généraux, pour avoir été longtemps travailleur social de terrain, pour avoir encadré des équipes éducatives et sociales, pour avoir été formateur et directeur d'un centre de formation de travailleurs sociaux, et pour avoir dirigé l'action sociale dans un département, je me permets de produire la contribution suivante.

**Yves Faucoup**  
3 juin 2014

\*

L'histoire du travail social est parsemée d'interrogations, de remises en question, d'appel à des mutations, d'exhortations à changer de modèle et de nom. Nombreux écrits furent titrés sur « *le carrefour du travail social* », ou « *le travail social à la croisée des chemins* », ou « *la crise du travail social* ». Il est bien rare que ce soient des travailleurs sociaux qui ont écrit sur le sujet : parce qu'ils sont trop au cœur des problèmes pour avoir des idées, diront les médisants, parce qu'ils ont autre chose à faire, plaideront-ils eux-mêmes.

Il serait erroné de croire que rien ne doit changer. Des évolutions sont nécessaires, d'ailleurs elles ont lieu, souvent de façon non intempestive et c'est en regardant le passé et le chemin parcouru que l'on constate que rien n'est figé. Trop souvent cependant le discours sur « tout doit changer » a pour conséquence que rien ne change. Combien de fois dans les associations, les administrations, de grands projets ne sont pas menés à bien : ils provoquent des inquiétudes, mobilisent le temps disponible, puis se perdent dans les sables, et se terminent sans amélioration des pratiques, avec beaucoup de ressentiment, de déception, de découragement de la part de ceux qui y avaient cru et qui se retrouvent à la case départ, et ne sont pas prêts à se réinvestir à nouveau.

Donc, il faudra évoquer les évolutions souhaitables. Mais je voudrais tout d'abord rappeler les fondamentaux du travail social.

Le travail social dispose de référentiels qui ont toujours leur pertinence. Si leur efficacité est discutée, c'est moins lié aux valeurs qui l'animent et aux techniques qu'il utilise qu'à la place qui lui est officiellement impartie. De façon générale, et malgré un discours convenu ou décliniste sur un travail social qui ne serait pas adapté aux défis contemporains, les travailleurs sociaux sont plutôt performants sur le terrain, ce qui est attesté par beaucoup de cadres exprimant même leur étonnement devant leurs capacités d'adaptation (ce qui atteste de la qualité des formations).

## **Les enjeux**

Il s'agit juste de rappeler ici une analyse largement décrite par de nombreux observateurs de la question sociale. Le contexte économique et social, depuis plusieurs années, entraîne un fort accroissement de la demande sociale. L'*extension de la précarité*, liée à la situation économique (chômage, emplois précaires) et à l'évolution de la famille (séparation, solitude, familles monoparentales), les *exigences sociétales* quant à la protection des *personnes vulnérables* (enfants, handicapés, personnes âgées), le *vieillissement* de la population, les *solidarités de proximité* s'estompent, l'*isolement des individus* s'accroît, toutes ces problématiques provoquent une importante sollicitation des services sociaux accessibles, de premier rang, du *front office*.

La question sociale n'est plus le traitement des problématiques de personnes marginales, mais elle touche désormais presque l'ensemble de la population. Les publics sont de plus en plus exigeants, ce qui impacte la prise en charge par les travailleurs sociaux.

Le *back office* (ceux de l'arrière et surtout l'encadrement) est de plus en plus pléthorique (et pas seulement dans le social) mais cela répond en partie à un nombre de travailleurs sociaux qui a énormément augmenté depuis vingt ans (sur certains secteurs sociaux, leur nombre a quadruplé). Les discours « modernes », les références à l'entreprise privée, les thèses managériales ont conduit à une exigence d'efficacité, de rentabilité.

Les dispositifs législatifs mis en place pour répondre aux problématiques sociales mettent grandement à contribution les services sociaux, apportant un grand nombre de moyens, tout en s'empilant les uns à côté des autres, au détriment d'une conception plus cohérente, plus coordonnée du traitement des questions sociales.

Par ailleurs, les moyens financiers, entre autres parce que l'Etat ne compense pas en totalité les transferts de compétences, stagnent sinon régressent, nécessitant de faire des choix dans les réponses à apporter aux personnes en difficulté (qu'elles soient ou non particulièrement démunies).

D'autre part, les travailleurs sociaux de terrain se voient écartelés entre des tâches d'instruction administrative, d'accueil d'urgence, de contribution à telle activité de tel dispositif. Ils doivent satisfaire les exigences de missions spécialisées dont chacune risque d'ignorer l'autre.

Les travailleurs sociaux ont moins d'autonomie parce que les questions sociales sont devenues centrales dans les politiques publiques. Non seulement à cause des coûts, mais parce qu'elles sont au cœur des interventions publiques (bien plus qu'il y a 20 ou 30 ans).

Résultat : les missions fondamentales de *prévention* et d'*accompagnement social* se réduisent, au moment justement où, plus que jamais, il faudrait les développer. De même, alors que tous les spécialistes de l'action sociale prônent le développement d'actions collectives (davantage présentes dans le service social d'autres pays, y compris en Europe), le type d'intervention sociale continue à être très individualisé.

Pour toutes ces raisons, les travailleurs sociaux de terrain s'interrogent sur le sens du travail qu'ils effectuent.

### **Injonctions paradoxales**

Les travailleurs sociaux ne se veulent pas guichetiers : ils invoquent une technique propre, dans un cadre déontologique, ce qui est d'ailleurs reconnu par les textes. Or les politiques sociales ont été déclinées de façon ambiguë : d'une part, elles affirment des valeurs dans lesquelles les travailleurs sociaux se reconnaissent pleinement, d'autre part, elles confrontent le travailleur social à des injonctions paradoxales.

Par exemple, les institutions leur demandent une efficacité accrue dans les prises en charge, sans leur mettre toujours à disposition des moyens adaptés (locaux, secrétariat, organisation). Des cadres invitent les travailleurs sociaux à s'investir dans le travail social d'intérêt collectif tout en leur enjoignant toujours plus de suivis individuels : le travail social en France répond majoritairement à l'intervention sociale d'aide à la personne, quand une mesure nouvelle est créée (comme le RMI puis le RSA, ou la MASP), elle est principalement définie comme un accompagnement individualisé. Les textes vont dans ce sens, jamais ou presque dans le sens d'une approche collective du traitement des problématiques sociales. Lorsque des directeurs généraux des services de conseils généraux s'insurgent contre une formation des travailleurs sociaux qui ne prendrait pas en compte la démarche de développement social local, non seulement ils affichent leur ignorance du contenu réel des programmes mais encore ils font l'impasse sur le fait que leurs propres services ne sont pas organisés, ne sont pas missionnés officiellement pour appliquer cette démarche qu'ils semblent appeler de leurs vœux mais qu'ils n'instaurent pas.

Certaines notions en travail social sont incontournables : l'accueil, l'évaluation sociale, l'accompagnement social. Je ne les décrirai pas ici, ce n'est pas le lieu. Mais je note que de plus en plus de travailleurs sociaux se demandent si leur institution attend d'eux réellement qu'ils assurent ces techniques d'intervention. Les réponses par les dispositifs instaurent des exigences institutionnelles d'efficacité, de rentabilité immédiate, qui vont à l'encontre du temps nécessaire pour évaluer une situation sociale dans sa « globalité » afin de faciliter le retour vers l'autonomie.

### **Les logiques à l'œuvre : politique, administrative, technique**

Lors de la première décentralisation, les élus locaux, investis de leurs nouveaux pouvoirs, ont suspecté les travailleurs sociaux de ne pas reconnaître leur légitimité. Il est vrai que les travailleurs sociaux des collectivités locales, sans avoir un statut de fonctionnaires d'Etat, se considéraient inscrits auparavant dans des politiques sociales nationales et redoutaient que l'élu local impose désormais un cadre propre à lui, prenant ses distances avec les règles générales, plus sécurisantes.

D'autres fonctionnaires d'Etat (Education Nationale, Justice) ne se privèrent pas de manifester leur défiance à l'égard de ces collègues qui passaient sous les fourches caudines des pouvoirs locaux, sans plus avoir la neutralité et l'égalité qu'était sensé garantir l'Etat.

On ne peut nier qu'une crainte a existé de la part des travailleurs sociaux, mais ils ont vite perçu qu'il y avait des avantages dans l'instauration d'une administration sociale de proximité. Déjà, les conditions matérielles se sont améliorées (l'Etat, dans le passé, n'ayant pas craint d'imposer des conditions de travail déplorables). Par ailleurs, l'action sociale ne consiste pas seulement à appliquer des textes : dans bien des domaines cela suppose une déclinaison qui tienne compte de réalités locales. Les collectivités, tels que les Départements, ont su en général adapter les moyens aux besoins (en tout cas bien davantage que ne l'avait fait ou que ne l'aurait fait l'Etat).

Si la suspicion initiale a disparu, des tensions ont subsisté, non pas sur la légitimité des uns et des autres mais du fait de logiques différentes : la logique politique et la logique technique n'étant pas sur la même longueur d'onde. L'une s'appuyant sur l'ensemble des électeurs et visant à conserver leur confiance, l'autre s'adressant à une partie seulement de la population et se référant à des pratiques et des règles propres aux professions. Ces divergences sont toujours plus ou moins présentes, ce qui est assez normal : elles sont dépassables, si chacun se tient à sa fonction et respecte l'autre.

Globalement, les élus ont plutôt respecté les principes de l'intervention sociale, mais avec des variantes selon les domaines : ainsi, les élus ont peu interféré dans le domaine de la protection de l'enfance, beaucoup plus dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Cela s'explique par le fait que la question de l'insertion professionnelle est postérieure à la décentralisation, que cela renvoyait à la question économique (au point que tel département a carrément rattaché les travailleurs sociaux de l'insertion à une direction de l'économie et non plus à une direction sociale), et qu'avec la décentralisation de l'allocation RMI puis RSA, les enjeux financiers étaient de taille. Par ailleurs, le respect que j'évoque plus haut ne signifie pas absence d'interférences. Toute la réflexion sur l'insertion professionnelle, à laquelle les travailleurs sociaux étaient mal préparés, a été une avancée pour le travail social, incité à être plus soucieux d'une dynamique, d'un parcours pour la personne aidée, que l'immobilité d'une assistance qui s'attribuerait sans contrepartie.

Les travailleurs sociaux ont pris acte des nouvelles instances dans lesquelles ils évoluent désormais. Mais ils n'ont pas toujours su éviter le repli sur eux-mêmes, se réfugiant dans leurs compétences, dans leurs activités, sans chercher à rendre compte, à expliquer ce qu'ils faisaient, à argumenter sur leurs pratiques, à décrire leurs résultats. A l'avenir, il serait souhaitable qu'ils instaurent des modalités rendant compte de leur activité, qui aillent bien au-delà de rapports d'activités listant quelques statistiques, mais décrivent sur le fond les principes à l'œuvre dans l'intervention du travailleur social. Et également évaluent sérieusement les actions menées, soit pour les conforter, soit pour les réorienter, soit pour les remplacer.

La logique administrative et la logique technique sont aussi en affrontement, alors qu'elle devrait avoir le même objectif au service des usagers : l'une s'appuie sur des textes législatifs et réglementaires, ne s'embarrasse pas de sentiments, et incite à la décision rapide ; l'autre sollicite la nuance, cherche à adapter, a besoin de temps. Du coup la première reproche à la seconde de

tergiverser, d'être trop à l'écoute des personnes, d'être réfractaire à la statistique, la seconde estime que la première est trop éloignée des réalités pour comprendre, et que la statistique, avec l'informatique, constitue un fichage des usagers et des professionnels chargés d'intervenir auprès d'eux. C'est ainsi qu'une tension semble permanente entre le central et le terrain : le central ne comprend pas toujours bien ce qui se fait sur le terrain, s'interroge sur les conditions de travail relativement libres (sans pointage), le terrain revendique une légitimité fondée sur sa proximité avec les publics, revendication qui agace passablement ceux qui en sont plus éloignés et qui cherchent à démontrer qu'ils ont eux aussi un lien avec les publics.

Ces tensions ne sont que perte de temps : il importe absolument de valoriser la complémentarité entre administratif et travail social, entre central et terrain, et de mettre en place des modalités de travail qui permettent à chacun de mieux comprendre la logique de l'autre, afin d'atténuer les incompréhensions. Lorsque l'administratif est lui-même sur le terrain, le lien avec les travailleurs sociaux est plus fort, bien qu'il puisse subsister des divergences liées à des fonctions et à des conditions d'exercice différentes (les uns astreints à leur bureau, les autres sortant à l'extérieur).

La décentralisation a été l'occasion d'une multitude d'audits, d'expérimentations, cherchant à définir les meilleures façons d'organiser les services, avec des conclusions différentes, parfois totalement opposées d'un département à l'autre, ou d'une époque à l'autre au sein du même département. Prouver sa modernité, démontrer sa volonté de changement, passe par des réformes d'organisation, même si souvent elles ne font pas preuve de nouveauté ou de fonctionnement plus efficient. Les travailleurs sociaux ont souvent eu de l'espoir, persuadés que tout n'allait pas bien et que les choses allaient s'améliorer, mais aussi ont parfois éprouvé de la fatigue face à ces changements qui leur apparaissaient, à tort ou à raison, plus destinés à marquer le passage d'un élu ou d'un cadre supérieur, qu'à réformer réellement. Et cela confortait l'idée que l'action sociale n'était plus inscrite dans des règles générales, validées ailleurs, mais changeait, en tout cas dans son organisation, au gré des territoires, ou des féodalités locales.

Face à ces réformes qui vont et qui viennent, beaucoup de travailleurs sociaux se réfugient dans le travail en *free lance*. Il faut bien dire que cela peut être efficace (lorsque des associations ou administrations ont été fortement désorganisées, quelles qu'en soient les raisons, les services ont continué à fonctionner grâce au bricolage de terrain, grâce à une débrouillardise qui n'est pas à condamner, puisqu'elle assure la pérennité de l'action). Au demeurant, cette approche individualiste ou indépendante, cherchant à se passer de la hiérarchie, présente chez bien des travailleurs sociaux à l'état naturel, est à combattre. L'action sociale ne peut se satisfaire de cette atomisation. Elle s'inscrit dans un cadre public et ne peut pas être que la somme d'individualités.

Tout changement dans l'organisation du travail social doit s'appuyer sur une réelle participation des intéressés, c'est-à-dire des professionnels, à partir d'une méthodologie qui a fait ses preuves.

### **Prise en compte de l'utilisateur**

La prise en compte des capacités propres de l'utilisateur (« usager acteur »), plus souvent invoquée ces dernières années, est au fondement du travail social depuis ses origines. Bien sûr, cette exigence peut s'atténuer et le travailleur social prendre des libertés avec ce B.A BA de la profession. Soit par négligence, soit par facilité, soit parce qu'effectivement la situation de la

personne est telle qu'il est difficile pour le professionnel d'être respectueux de cette technique et de cette éthique.

Mais bien souvent le travailleur social de terrain reste vigilant. La proximité avec le public le conduit à prendre la personne là où elle en est. Par exemple, il va accepter un contrat d'insertion à portée limitée, mal écrit, mais réellement soutenu par le contractant. L'autorité départementale qui éventuellement doit valider ce contrat reprochera la mauvaise écriture (le travailleur social aurait dû prendre la plume) ou les limites de ce contrat.

Cette vigilance se constate y compris dans les situations particulièrement difficiles : lorsqu'il doit annoncer par exemple qu'il va devoir signaler une situation familiale préoccupante. Fréquemment des travailleurs sociaux de terrain non seulement annoncent clairement les choses, mais parfois lisent aux intéressés les termes employés pour l'information aux autorités. Leur hiérarchie aurait parfois souhaité qu'ils soient moins précis, les autorités judiciaires ont pu reprocher aux services sociaux de n'avoir pas effectué le signalement à l'insu des parents, ne serait-ce que pour ne pas entraver l'enquête de police judiciaire.

Les responsables hiérarchiques rappellent les exigences d'économie financière, la nécessité de tenir les enveloppes (aides financières en ASE par exemple), le principe de non distribution à tout va des secours. Dans les faits, j'ai pu souvent constater que les assistants sociaux de secteur ne sont pas excessivement dépensiers : contrairement à la réputation qui leur est faite, ils ne passent pas leur temps à distribuer des secours, ils ont appris à chercher d'autres solutions, autant que possible. Face à la montée continue de la précarité, bien évidemment, ils sont amenés à effectuer des demandes d'aides, mais savent, malgré les pressions qu'ils subissent de la part de gens précaires qui tapent directement à leur porte, ne pas succomber à la facilité qui consisterait rapidement à croire pouvoir solutionner un problème avec une aide sonnante et trébuchante. Et s'ils sont amenés à effectuer une telle demande, ils veillent, par leur propre analyse ou parce que les choses sont instituées ainsi, rester modestes dans le montant des sommes demandées. J'ai été souvent témoin de ce que j'avance là, comme j'ai été témoin du fait que lorsqu'un cadre supérieur ou un élu est confronté à une demande directe émanant d'une famille démunie, dans la mesure même où il a pouvoir de décision et qu'il importe d'éviter d'éventuels remous, il sera bien souvent amené à accorder non seulement une aide, mais à un montant qui surprendra le travailleur social de terrain, qui aurait été plus mesuré si on lui avait demandé son avis.

Cette préoccupation de base du travail social (prendre en compte les potentialités de l'utilisateur ou des groupes) peut être mise à mal par la charge de travail ou la routine : ce sera plus rapide si on fait à la place, si on est quelque peu directif. La réflexion en équipe sur les pratiques professionnelles doit aider à ne pas déraiper en la matière et à toujours veiller à respecter la place de l'« usager-acteur ». Tout en ayant conscience que cette exigence doit être elle-même interrogée : parce que le prendre soin suppose de protéger des personnes qui sont nullement armées, de façon permanente ou occasionnellement, pour être réellement actrices de leur changement, mais aussi parce qu'il importe d'avoir conscience qu'il y a une injonction sur l'utilisateur-acteur qui est apparue au moment où les politiques publiques ou le contexte économique permettaient de moins en moins à cet usager d'être autonome.

Par ailleurs, la prise en compte des compétences de l'utilisateur ne consiste pas seulement à le laisser être acteur, mais à lui permettre de l'être, et même à lui faire prendre conscience, si nécessaire,

qu'il peut être acteur, qu'il a des compétences, alors que, bien souvent, il a totalement perdu l'estime de soi.

Le respect envers l'utilisateur, s'il exprime compassion (compréhension de sa souffrance) ou empathie, ne signifie aucunement une sorte d'acceptation de ses exigences, à ses conditions : fermer les yeux sur le fait qu'il ne respecte pas les engagements pris par lui et le travailleur social, ce n'est pas le respecter. L'accompagnement social n'est pas une rencontre sympathique mais une série d'engagements : il est tout autant contreproductif qu'un travailleur social ne tienne pas parole, qu'un utilisateur cherche à contourner les règles fixées.

Par ailleurs, l'action sociale relève d'une responsabilité publique, et n'est donc pas seulement une réponse à une demande sociale émanant des utilisateurs : ainsi le travail social doit approfondir la question souvent posée de la nécessité d'aller au devant des personnes, de prendre contact, même si elles n'ont rien demandé, car certaines ont des droits qu'elles ignorent (cf. l'importance du non-recours), ou qu'elles connaissent plus ou moins mais n'ont plus la capacité de les faire jouer. Le respect de l'utilisateur n'implique pas de seulement attendre qu'il fasse une demande. Dans le même ordre d'idée, l'intervention sociale et sanitaire à domicile (pas seulement la venue des utilisateurs au bureau, au service) doit être maintenue et renforcée.

Les institutions doivent affirmer sans détour que la posture professionnelle favorisant l'implication de l'utilisateur est au cœur du travail social, et ainsi encourager les travailleurs sociaux dans cette démarche et non les refreiner. Cela suppose un affichage public clair, et éventuellement des moyens pour faciliter ce qui ne doit pas être une cerise sur le gâteau, une manie de professionnels, mais un principe fondamental des politiques sociales. Il importe de s'inspirer du 8<sup>ème</sup> collège du CNLE par exemple, de la participation des allocataires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires, pour ce qui est de la représentation, des expériences des « travailleurs pairs », pour ce qui est de la pertinence du lien avec les utilisateurs. On parle beaucoup ici ou là d'« empowerment », mais dans le contexte français, cela ne peut pas venir uniquement de travailleurs sociaux en pointe : cela suppose que les pouvoirs publics s'impliquent fortement sur cette démarche, malgré les risques de contestation de leur propre pouvoir.

L'efficacité apparente exige d'aller vite, d'obtenir rapidement des résultats : or l'accompagnement social demande du temps, le plus souvent, justement pour être plus efficace. Pas pour se complaire dans les tergiversations : mais parce que des résultats obtenus trop rapidement sont parfois surfaits, bâtis sur du sable (tels ces SDF qui obtiennent un logement sans y être préparés et qui continuent à dormir dehors). Par ailleurs, le travail d'équipe est devenu quasiment la règle générale : parce que cela aide à supporter les situations difficiles, parce que cela garantit à l'utilisateur que sa situation n'est pas traitée avec un seul regard (qui peut être le meilleur mais aussi le pire). La question se pose pour les travailleurs sociaux dont la fonction les contraint à travailler seul, isolés. Des lieux d'échange devaient être organisés. Comme des instances d'analyse des pratiques et de supervision seraient justifiées dans tous les services et établissements.

### **L'action sociale territorialisée : un travail de proximité**

L'action sociale est depuis longtemps territorialisée : un service social de secteur existe sur l'ensemble du territoire depuis l'après-guerre, et les circonscriptions d'action sociale ont bientôt

50 ans (instruction du 26 mars 1965). Depuis, les décisions administratives n'ont cessé de renforcer cette présence sociale au plus près des territoires (voir le rapport de l'IGAS de 2005 : *L'intervention sociale : un travail de proximité*). De même qu'il a été constaté que le fonctionnement centralisé (de Paris) ne favorisait pas l'égalité entre les territoires, l'organisation par territoires n'est pas attentatoire aux droits égaux des citoyens, sous réserve d'une coordination intelligente au niveau du département.

L'extension de la précarité sociale, devenue un sujet central pour les acteurs locaux, le fait que des usagers nouveaux tombent dans cette précarité et exigent d'être entendus, la nécessité de favoriser le lien social, la multiplication des intervenants sociaux, tout justifie que l'on agisse au plus près de là où vivent les citoyens.

L'action sociale en territoire c'est favoriser l'amélioration des conditions de vie de ses habitants, dépasser une approche du social qui consisterait seulement à distribuer des prestations, valoriser les potentialités de ce territoire (comme l'intervention sociale individuelle consiste à mettre en valeur les capacités de la personne), participer, avec d'autres, au développement du territoire en valorisant ses ressources, ses atouts, en dynamisant ses acteurs, en favorisant la participation des habitants (ce qui devrait profiter aux personnes qui y vivent) plutôt que tenter de traiter uniquement ses problèmes, dynamiser les liens partenariaux, décloisonner, valoriser les initiatives des travailleurs sociaux, stratégies multiples pour que le social fonctionne, mettre l'utilisateur au cœur du système, lui permettre d'être entendu, de se sentir utile, de pouvoir même aider les autres.

L'action sociale de proximité est la déclinaison sur le terrain du principe selon lequel le Département est « chef de file de l'action sociale ». Les professionnels ne débarquent pas chaque jour en venant du chef lieu du département : ils sont accessibles puisque proches (pas de mortelles plateformes téléphoniques), et autant que possible disponibles. Cette action sociale, toujours du fait de sa proximité, cherche à mettre l'accent sur la prévention. Les différents professionnels facilitent l'accès aux droits, aux soins, travaillent sur les questions de précarité énergétique, de mobilité, établissent des partenariats avec leurs collègues de la CAF, de la MSA, de la CARSAT, des municipalités, de l'Education nationale, et des associations. Il se bricole bien souvent un partenariat local qui parfois fait défaut au niveau des instances supérieures.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le **développement social local** qui, selon l'ODAS, consiste à impliquer les acteurs locaux dans le développement d'initiatives axées sur le renforcement des relations sociales de proximité à travers la vie associative, les réseaux d'écoute et d'entraide, les dynamiques intergénérationnelles et plus généralement, toutes démarches entraînant la mobilisation citoyenne des habitants d'un territoire donné. L'implication des travailleurs sociaux dans cette démarche reste nettement insuffisante, malgré l'incitation des programmes de formation depuis déjà une dizaine d'années, parce que les institutions restent en retrait sur un DSL qui pourrait, par la dynamique politique qu'il instaure, et par la participation active des habitants, mettre à mal la légitimité des élus. Pourtant, là où cette dynamique est soutenue, elle ne dessert pas les élus, bien au contraire. Elle leur sert d'appui, car un territoire participatif a plus de chance de se développer qu'un territoire passif.

A terme, il serait souhaitable de mutualiser davantage les travailleurs sociaux qui interviennent sur un territoire, le cloisonnement, leur appartenance à diverses structures ne favorisant pas leur



complémentarité, d'autant plus que leurs responsables ne jouent pas forcément la carte des alliances. Le Département (ou ce qui le remplacera), chef de file de l'action sociale, pourrait avoir un coordonnateur spécialement affecté sur le territoire à une mise en synergie de tous ces services éclatés.

### **Les travailleurs sociaux n'écrivent pas sur leurs pratiques**

Je ne cherche pas à glorifier les travailleurs sociaux, je sais qu'il existe des manques sur lesquels il faudrait agir. Mais je considère qu'il est nécessaire que ce qui précède soit dit, car j'ai trop souvent entendu des critiques à l'encontre des travailleurs sociaux qui étaient infondées mais relevaient de la facilité, dans une sorte d'assimilation perverse entre le professionnel et la personne qu'il accompagne. Pas seulement parce qu'une suspicion existerait selon laquelle le travailleur social pourrait adopter une posture d'avocat, adhérer au « camp » des personnes en difficulté, mais carrément parce que le regard condescendant porté sur l'utilisateur revendicatif serait transposé sur les professionnels de terrain, les aidants, supposés manquer de distance, et finalement fonctionner de la même manière que les aidés.

Si ces *a priori* peuvent s'installer, c'est parce que les travailleurs sociaux sont peu productifs en textes sur leurs pratiques. En général, ils laissent des spécialistes des sciences humaines (sociologues le plus souvent) écrire à leur sujet. Fin des années 70, ce fut terrible puisque les analyses « scientifiques » faisaient grief aux travailleurs sociaux d'être les valets du pouvoir autoritaire qui s'exerçait à l'encontre des familles, présentées comme victimes du contrôle social et abusivement surveillées. Depuis les années 90, les choses ont changé : que ce soit Michel Autès, Jacques Ion et quelques autres, la description que ces observateurs font du travail social est bienveillante. Ils ont le plus souvent insisté sur les paradoxes de leurs missions, à la fois à l'écoute des personnes, à la fois chargées d'appliquer des textes, dans un contexte budgétaire qui s'impose à eux.

Si au grand jamais, il leur arrive de prendre la plume, c'est moins pour produire une analyse construite de leurs pratiques mais pour témoigner des situations, souvent lourdes, qu'ils ont à connaître. Pourquoi pas : cela peut contribuer à valoriser le travail social aux yeux du grand public, mais cela n'est pas suffisant pour que le corpus d'un référentiel se construise, favorisant dans l'opinion publique l'image de professions s'appuyant sur des techniques solides. Et c'est ainsi que régulièrement, devant des événements qui troublent les citoyens (la maltraitance à l'enfant, par exemple), le propos en général tenu à l'encontre des travailleurs sociaux sera fait de mépris généralisé, adressé à toute la corporation, alors que si d'autres professions sont mises en cause (médecins, juges) les reproches seront plus ciblés (à l'encontre de telle ou telle personne, et non contre les métiers dans leur globalité).

Ainsi un des objectifs à donner à ces Etats généraux serait de faire en sorte, donc en l'organisant, que les travailleurs sociaux soient producteurs d'écrits techniques sur leurs pratiques professionnelles, sur l'éthique à l'œuvre, sur les valeurs de leurs professions et de leurs missions, reconnues par les textes, sur ce que cela implique concrètement sur le terrain. Cette incitation à l'écriture sera également un encouragement à témoigner de ce qu'ils rencontrent, de ce qu'ils savent : ils sont confrontés à des réalités sociales pour lesquelles ils sont bien rarement sollicités pour en rendre compte. Ainsi de la précarité : des associations caritatives s'appuyant sur leurs

constats de terrain, des organismes spécialisés sur des études approfondies qu'ils ont réalisées, souvent statistiques, informent les médias qui s'en font aussitôt l'écho. Parfois assez froidement. Ou à la façon des marronniers : c'est-à-dire que cela revient à dates fixes dans la presse, sans lendemains.

Il est totalement anormal que les milliers de travailleurs sociaux qui agissent tous les jours, pas seulement comme simples guichetiers, mais dans une relation soutenue avec les personnes fragilisées, n'aient pas un lieu, une caisse de résonance, afin de faire entendre leur voix. Afin de ne pas rester dans le silence, de ne pas paraître désabusés face à une parole qui devrait compter et qui est totalement négligée. Evidemment, le même constat pourrait être fait en ce qui concerne le handicap, la dépendance, l'exclusion, la maltraitance. Et pas seulement pour porter témoignage, mais pour pédagogiquement informer l'opinion publique de ce qui est mis en place, par les institutions, et dans le concret de l'action sociale quotidienne.

C'est ainsi que les débats publics sur des sujets, qui concernent au premier chef les travailleurs sociaux, sont menés en leur absence. Parce que les médias connaissent mal leur existence, parce qu'ils préfèrent s'adresser au monde associatif, plus « généreux » dans la livraison d'informations sur les situations sociales individuelles, parce que les travailleurs sociaux sont eux-mêmes frileux, réfractaires à venir s'exprimer dans le poste, peut-être pour n'avoir pas à rendre compte de leurs pratiques, ou parce qu'ils ne savent pas très bien en rendre compte, ou parce qu'ils n'en voient pas l'utilité. Au risque de laisser dire sur la réalité sociale et sur les réponses éducatives ou sociales apportées des avis approximatifs, incomplets, ou tendancieux. Leur réaction est un peu l'agacement, le plus souvent le désintérêt : leur investissement est dans le travail quotidien, ce qui peut se dire ici ou là sur leur activité professionnelle, ils savent depuis longtemps que c'est passablement décalé par rapport à ce qu'ils en connaissent, et adoptent alors des comportements blasés : à quoi bon réagir.

Par ailleurs, les autorités publiques sont souvent réservées quant à l'information à donner aux médias sur ce qu'elles font dans le domaine social, comme si cela n'était pas porteur électoralement.

L'intérêt de l'écriture est que les expériences peuvent être partagées. Les bonnes pratiques doivent être communiquées, comme le fait, par exemple l'Agence des pratiques et initiatives locales (Apriles). Les institutions devraient inciter leurs agents à aller à la recherche de ces bonnes pratiques, les autoriser à se déplacer pour aller voir ailleurs comment on agit, efficacement.

Cette écriture pourrait être élaborée en lien avec les centres de formation, spécialement dédiés à l'animation de cette expression. Elle pourrait aller jusqu'à l'élaboration professionnelle de référentiels d'intervention qui contrediraient utilement des tentatives technocratiques venus d'en haut, parfois de Paris, cherchant à dicter des modes d'organisations ou d'accompagnement plaqués, inventant des termes nouveaux pour faire mode, tels que « gestionnaires de cas » ou « comité stratégique ».

## **Revaloriser le statut des travailleurs sociaux**

Contrairement à la revendication de la FNARS, s'il est vrai que l'action sociale aujourd'hui mobilise des travailleurs sociaux et aussi divers autres professionnels, il n'est pas judicieux de noyer le travail social dans la notion large de l'intervention sociale, quelle que soit la pertinence de cette dernière.

Des bénévoles d'associations caritatives se targuent aujourd'hui, auprès de travailleurs sociaux, de faire de « l'accompagnement social » : sans exclure totalement que certains d'entre eux puissent appliquer en la matière des méthodes acquises ailleurs, le travail social ne peut accepter de voir ses pratiques professionnelles se déliter sous la pression d'une confusion générale invoquant l'intérêt supérieur qui consiste à faire appel à toutes les bonnes volontés. La reconnaissance de la diversité des intervenants dans l'intervention sociale actuelle et leur complémentarité sur des fonctions différentes, face à l'ampleur des besoins sociaux, ne signifie pas que le travail social soit condamné à minimiser le caractère professionnel de ses propres interventions.

Les travailleurs sociaux se sont souvent plaints de n'être pas « reconnus » à leur juste valeur. Cette ritournelle peut agacer mais elle est fondée. Du fait de ses origines (religieuse, charitable, bénévole), de son champ (la vie quotidienne) et de ses références théoriques (diverses), le travail social reste perçu comme une vocation, malgré l'insistance de ses acteurs à se présenter comme des « travailleurs ».

Ceux de niveau III ne sont « reconnus » qu'à bac+2, après pourtant trois années d'études, souvent davantage puisque nombreux travailleurs sociaux ont aujourd'hui des diplômes universitaires (licences, masters ou davantage). Les responsabilités qu'ils assument, et plus que jamais dans le contexte de crise économique, relèvent au moins d'un niveau licence, si ce n'est plus : les initiatives qu'il faut prendre, la capacité relationnelle attendue, les connaissances et les compétences exigées, la disponibilité nécessaire, le savoir-faire et le savoir-être indispensables font que ces professionnels n'ont aucune raison d'être considérés comme ayant l'équivalence de deux années d'université. Leur apprentissage en stage, sur des sites qualifiants, valorisent considérablement leurs années d'études, alors que justement c'est ce qui leur est opposé pour ne pas leur reconnaître trois ans de formation.

Une des conclusions de ces Etats généraux devra être impérativement la reconnaissance des diplômes sociaux, actuellement de niveau III, au minimum à bac+3 (processus déjà engagé au niveau européen), et la révision de la classification des diplômes actuellement de niveau IV et V.

Dans la fonction publique, cela signifie que les diplômes sociaux, qui seront répertoriés niveau II, seront classés cadre A (la réforme récente du statut des travailleurs sociaux territoriaux n'allant pas assez loin dans une revalorisation qui était indispensable, le faible statut des sociaux dans une administration départementale dont la mission essentielle est l'action sociale constituant une anomalie qui fut instaurée dès le début de la décentralisation). On constate une désertion sur les métiers sociaux (baisse du nombre de candidatures à l'entrée des écoles), mais le fait qu'un travailleur social (AS, ES, CESF) dans la fonction publique territoriale débute à peine au dessus du SMIC n'est pas incitatif aux vocations.

Le secret professionnel est une question complexe, au point que même des juristes ou des magistrats s'y perdent. Si des simplifications sont toujours envisageables ne serait-ce que pour

clarifier pour tout le monde les modalités de sa mise en œuvre, il n'empêche que, dans la mesure même où ce n'est pas une faveur accordée à des professions mais une contrainte qui leur est imposée, il permet de sauvegarder l'éthique, la déontologie des métiers. Les médecins ont su bien résister sur ce terrain, et cela garantit la relation qu'ils ont avec leurs patients. Trop souvent, des commentateurs aimeraient bien retirer aux travailleurs sociaux ce « privilège » qu'ils considèrent comme une entrave au partenariat. Je n'exclus pas qu'une invocation maladroite du secret professionnel ou de la discrétion professionnelle puisse compliquer les relations entre intervenants, mais je crois que le plus souvent ce reproche est excessif et n'est là que pour ramener le travailleur social à une fonction d'exécutant, éventuellement de guichetier. Rien à voir avec celle d'accompagnant, de soutien, recevant des confidences très personnelles, qui justifient, bien souvent davantage encore qu'une information médicale, la discrétion absolue, condition nécessaire pour exercer le suivi, ce que le législateur a reconnu jusqu'alors.

Enfin, il serait souhaitable de favoriser la mobilité des travailleurs sociaux : même s'il n'est pas démontré qu'un professionnel sur le même poste pendant de nombreuses années est moins compétent, bien souvent le non changement découle d'une dynamique émoussée, parfois d'une désillusion sur le métier. Cette question devrait être abordée par les directions des ressources humaines.

### **Conforter la formation dans son principe de l'alternance**

Les projets de création de hautes écoles professionnelles en action sociale et de santé vont sans doute dans le bon sens sous réserve que ce regroupement (horizontal et vertical) entre les diplômes en travail social de niveaux V à I favorise non seulement le lien avec les universités mais garantisse le lien privilégié de ces formations avec la réalité sociale, avec le terrain, par la qualité des formateurs (ayant eu une expérience professionnelle en travail social) et le principe, ancien dans le secteur et tellement moderne, des stages qualifiants. Il importe ni de créer de nouveaux diplômes, ni de laminer les métiers actuels sur une sorte de dénominateur commun, alors qu'ils ont leur spécificité. C'est leur complémentarité qui doit être développée, en valorisant ce qu'ils ont de commun, en mettant l'accent sur leurs compétences propres afin de favoriser les partenariats de terrain.

La recherche en travail social doit être accentuée : pour ce faire, il faut aller vers la constitution d'une discipline « Travail social », pas seulement au CNAM mais aussi à l'Université.

L'Etat a pris une lourde responsabilité en imposant la rémunération de stages, alors que justement ils venaient d'être déclarés plus que jamais « qualifiants », donc faisant partie expressément de la formation, au même titre que les cours. Alors même que le stage doit être un temps d'apprentissage et non de rentabilité pour l'employeur. Cela a provoqué une immense difficulté pour les centres de formation pour trouver les terrains de stage. L'Etat doit solutionner cette question : certainement en maintenant ce qu'il a décidé pour l'ensemble des secteurs mais en accordant systématiquement aux établissements et services accueillant des stagiaires travailleurs sociaux les lignes budgétaires nécessaires pour rémunérer cet accueil.

La Validation des Acquis de l'Expérience doit être suivie de très près afin que cette ouverture ne dérape pas et que le progrès d'une prise en compte de l'expérience réelle ne se transforme pas en une véritable braderie des métiers du social.

Il importe de rappeler à tous ceux qui trouvent toujours que les travailleurs sociaux sont insuffisamment formés sur tel ou tel aspect (protection de l'enfance, insertion professionnelle, par exemple) que le principe de la formation est non pas de les préparer à occuper tel poste en connaissant tout ce qui le concerne, mais à être apte à s'adapter à des situations particulières. L'étudiant est formé, pas seulement depuis la réforme des diplômes, pour acquérir des compétences et non pas une masse de connaissances (qu'il sait où aller les chercher). A partir de son diplôme, il pourra au cours d'une vie professionnelle occuper de nombreux postes très différents, auprès de publics variés, sans être pour autant inadapté. Ce qui ne l'empêchera pas de se perfectionner pour affiner ses aptitudes tout au long de la vie. La « complexification croissante des problématiques sociales » ne justifie pas de complexifier les intervenants.

Ce discours prônant la spécialisation est à courte vue : il peut invoquer des arguments entendables, mais bien souvent il émane d'acteurs qui privilégient le cloisonnement entre les activités sociales, alors que l'avenir de l'action sociale est dans la transversalité, car tout est lié (ce qui signifie nullement que ceux qui s'inscrivent ainsi dans cette transversalité ne sont pas performants dans leur domaine).

### **Refonder l'action sociale pour qu'elle soit « réellement libératrice »**

En conséquence de ce qui précède c'est plus à une refondation de l'action sociale qu'à celle du travail social qu'il faut appeler.

Le 3 juillet 2012, le jour du discours de politique générale du premier ministre de l'époque, j'en appelais à une « refondation de l'action sociale ». Je citais la circulaire de 1982 de Nicole Questiaux, tant évoquée ces temps-ci à propos des Etats généraux, et souhaitais que le pouvoir issu des urnes après les élections de juin 2012 saurait refonder l'action sociale, en l'ancrant dans les territoires, en lui conférant un élan par une alliance entre l'économique, le social et le culturel. *« En faisant en sorte que l'action aille au-delà de la seule attribution de prestations et d'allocations, qu'elle ne reste pas cloisonnée dans des interventions de spécialistes, qu'elle ne soit pas qu'orientée sur la protection mais aussi sur la prévention et même la prévenance. C'est alors que sera vraiment favorisé le développement : de la personne, du groupe, du territoire, en impliquant les professionnels du social, les élus des collectivités locales, les organismes sociaux, les bénévoles, les associations, les usagers. Il s'agit de fédérer les bonnes volontés, les compétences, les solidarités locales, dynamiser les potentialités, collaborer avec tous les partenaires et les inscrire au mieux dans un grand projet social. »*

*« Cela suppose que les professionnels du social repensent leur professionnalisme. Leurs compétences restent nécessaires (et doivent être reconnues à la hauteur de leurs responsabilités, c'est-à-dire au niveau licence pour les diplômés qui nécessitent trois années d'études après bac), l'alliance de la technique et de l'éthique doit demeurer le principe de base de leur action, mais ils ne peuvent plus agir seuls, sans tenir compte des attentes des bénéficiaires de l'action sociale et de l'engagement de tous les acteurs locaux. Ce qui les contraint à une certaine forme de « militantisme professionnel ». »*

« Le développement social bien pensé doit s'articuler avec le développement durable : éviter les effets pervers de certaines mesures, donc avoir une réelle vue d'ensemble, lier solidarité et respect de l'environnement. Construire, dans des démarches de proximité, l'avenir (durable) de nos enfants. Permettre à chacun d'être pleinement citoyen, c'est-à-dire responsable, conscient que tout est lié, que la solidarité n'est pas un supplément d'âme mais bien une nécessité absolue dans toute société, a fortiori dans une démocratie. Souvenons-nous des propos tellement modernes de Nicole Questiaux pour « une action sociale réellement libératrice ». » (1)

---

(1)

<http://blogs.mediapart.fr/blog/yves-faucoup/030712/refonder-l-action-sociale-pour-une-mobilisation-generale>

## Résumé des propositions :

### L'action sociale et les politiques sociales :

Le travail social a moins besoin d'être refondé que l'action sociale elle-même.

Le travail social est plutôt bien exercé sur le terrain.

Les institutions imposent aux travailleurs sociaux des injonctions paradoxales qui sont au cœur du malaise qu'ils éprouvent.

- l'action collective et le développement social local : les travailleurs sociaux y sont insuffisamment impliqués parce qu'ils n'y sont pas tous favorables, mais surtout parce que les administrations ne font rien pour les impulser ;
- les travailleurs sociaux s'épuisent dans les réponses individuelles, mais actions collectives et DSL prennent beaucoup de temps, imposant des horaires particuliers : les institutions doivent faciliter l'exercice de ce type d'intervention sociale en dégageant du temps et en aménageant les horaires ;
- une ligne budgétaire des Départements devra être consacrée aux actions collectives et aux actions de DSL ;
- le Département, chef de file de l'action sociale, pourrait désigner un coordonnateur de tous les services sociaux intervenant sur un territoire afin de décloisonner les interventions sociales et favoriser les complémentarités ;
- la question de la participation des usagers doit être fortement affirmée par les pouvoirs publics qui inciteront les travailleurs sociaux à s'engager dans cette approche que ce soit dans le cadre de l'aide à la personne (ce qui est en général pratiqué) mais aussi dans le cadre des actions collectives et du développement social local ;
- les pouvoirs publics soutiendront clairement travailleurs sociaux et associations engagés dans des pratiques réelles d'« empowerment » ;
- les pratiques de base du travail social (accueil, évaluation sociale, accompagnement social) se confrontent aux exigences d'efficacité, de rentabilité imposées par les dispositifs : les institutions doivent veiller à garantir aux travailleurs sociaux de pouvoir exercer correctement leur métier ;
- les logiques techniques (du travail social) se confrontent souvent aux logiques politique et administrative : sans confusion des rôles, il importe que ces questions soient franchement abordées pour les surmonter ;

- les logiques managériales issues du privé, se prétendant modernes, envahissent les administrations publiques et cherchent à s'imposer au travail social qui résiste considérant que cela va à l'encontre des grands principes éthiques qui le régissent ;
- les changements dans l'organisation du travail doivent s'appuyer sur une réelle participation des travailleurs sociaux, à partir d'une méthode éprouvée ;
- les dispositifs ont permis d'apporter des réponses sociales mais ont imposé au travail social des pratiques très administratives, réduisant à portion congrue la relation humaine que le travailleur social cherche à instaurer nécessairement ;
- les dispositifs doivent être davantage pensés en fonction de leurs objectifs (permettre une réelle insertion) et donc retrouver une cohérence entre eux ;
- la réforme territoriale : si les Départements sont supprimés, l'action sociale sera transférée aux villes ou aux communautés d'agglomérations, avec un risque de fragmentation, ou aux Régions, avec un risque d'atteinte au principe de proximité qui avait présidé à cette répartition des compétences ;
- l'Assemblée des Départements de France est particulièrement absente sur ce terrain : obtenir qu'elle exerce un rôle moteur, dynamique, coordonnateur quant à l'action sociale, mission essentielle des Départements ;

Lors de la Conférence nationale des 10 et 11 décembre 2012 de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, j'ai soumis une contribution au ministère qui se terminait par plusieurs propositions, dont je cite quelques unes ici :

- que cessent les discours indignes sur l'assistanat qui avaient cours avant 2012 (à la fois, ils nient la nécessité des mesures d'assistance et rendent leurs bénéficiaires responsables de leur situation), et que les minima sociaux soient augmentés,
- que soient renforcées, par la loi, les modalités de **participation des « bénéficiaires » de minima sociaux** dans les instances qui traitent de leur situation (comme cela a été réfléchi au sein du Ministère des Affaires sociales et comme cela a été amorcé avec la participation des bénéficiaires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires).
- qu'un appel soit lancé pour une **forte mobilisation de tous les acteurs de l'action sociale**, afin que l'on dépasse une gestion parfois trop administrative pour atteindre un engagement quasiment militant. \*

\* <http://blogs.mediapart.fr/blog/yves-faucoup/071212/contribution-la-conference-nationale-de-lutte-contre-la-pauvrete>

### **Le travail social :**

- les principes de base du travail social (respect, éthique, déontologie, secret professionnel) doivent être réaffirmés, afin que les travailleurs sociaux, leurs partenaires et leur hiérarchie en tiennent compte et soient même très exigeants en la matière ;
- les pratiques de base du travail social (accueil, entretien, évaluation, accompagnement, projet pour la personne) doivent être appliquées avec rigueur par les travailleurs sociaux afin de ne pas entrer dans une routine contreproductive ;

- le travail social ne doit pas se contenter que les publics le sollicite : il doit aller au devant des personnes les plus fragiles qui n'ont plus recours aux services sociaux ;
- l'informatisation du travail social doit se faire en respectant les règles éthiques, dans une perspective de meilleur service rendu aux populations et non pour tout savoir sur les personnes (avec risque de violation du secret professionnel) ou de contrôle de l'activité des professionnels ;
- des travailleurs sociaux s'enferment parfois dans des pratiques en *free lance*, en rendant compte le moins possible, persuadés de la qualité de leurs pratiques : cette approche individualiste est périmée, et n'a plus lieu d'être en travail social, où l'équipe et la hiérarchie doivent être garant d'un accompagnement de qualité ;
- des lieux d'échange, d'analyse des pratiques et de supervision doivent être systématiquement organisés ;
- les travailleurs sociaux seront invités à écrire sur leurs constats de la réalité sociale, sur leurs pratiques, sur l'évaluation de leurs actions ;
- les bonnes pratiques seront communiquées, les travailleurs sociaux seront invités à aller voir ce qui se fait ailleurs ;
- le travail social est une partie de l'intervention sociale, et ne peut être confondu avec elle ;
- les métiers du social s'acquièrent après une formation qui ne doit pas être bradée ;
- les diplômes de niveau III actuels doivent être reconnus au niveau II (bac + 3 minimum) ;
- les travailleurs sociaux accédant au niveau II seront cadre A de la fonction publique ;
- les mesures qui précèdent redonnent aux métiers du social une attractivité qu'ils ont perdue : il faudra envisager des actions spécifiques pour faire revenir vers ces métiers les jeunes qui s'en détournent ;
- les centres de formation, tout en se rapprochant de l'Université, auront des formateurs issus pour la plupart des professions enseignées, et les étudiants continueront à bénéficier d'une formation fortement marquée par l'alternance ;
- l'Etat devra financer les établissements et services accueillant des stagiaires afin de les indemniser selon les principes instaurés par l'Etat afin de faciliter la mise en stage ;
- la formation restera, dans chaque profession, généraliste, préparant l'étudiant à savoir s'adapter aux différents postes qui s'offriront à lui, sans qu'il soit nécessaire de le spécialiser dans l'un ou l'autre des domaines de son métier.

\*